PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

AGENCE RÉGIONALE
BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT
Naturellement Sud

Récits de paysages

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Résidences artistiques de création et de transmission en milieux naturels

Appel à propositions 2026-2027

Date limite de dépôt des candidatures :
16 octobre 2026

CONTEXTE ET ENJEUX

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par l'ampleur et la diversité exceptionnelle de ses patrimoines naturels et paysagers (50% des parcs nationaux de France métropolitaine, 30% du territoire couvert par les Parcs Naturels Régionaux) mais aussi par une forte vulnérabilité face aux effets du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité (recul du trait de côte, risques incendie élevés, perspectives des stations de montagne…). Territoires ruraux étendus, espaces naturels protégés nombreux, pressions climatiques répétées… Face à ces mutations, la culture et la création artistique apparaissent comme des leviers essentiels pour rendre ces transformations sensibles, compréhensibles et appropriables par les habitants.

Forte de l'expérimentation menée avec les parcs naturels régionaux (PNR) et en partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement, la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite augmenter le nombre de ces résidences artistiques de territoire mêlant création artistique et démarche de transmission ainsi qu'élargir les types de territoires d'accueil capables d'accompagner la mise en œuvre de celles-ci.

Cette démarche s'inscrit au croisement de plusieurs objectifs du ministère de la culture : l'accompagnement culturel des territoires ruraux, l'intégration de la transition écologique aux politiques culturelles, la diffusion de la culture scientifique et technique. Elle répond également aux problématiques de médiation à l'environnement et de mobilisation de la société civile des instances en charge de la gestion de ces espaces. Elle associe ainsi une démarche culturelle sensible aux enjeux d'habitabilité des territoires en proposant une mise en récit partagée des paysages ainsi que de la diversité des espèces ou des pratiques vernaculaires qui les habitent.

Cette année 2026-2027 est une année de transition dans la poursuite du développement de ce programme régional, mené dans un dialogue partenarial avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts, la Région Sud, l'Office français de la biodiversité, le Conservatoire du littoral, l'Agence de l'eau, les Parcs naturels régionaux et l'ensemble des territoires impliqués.

Objectifs :

- Sensibiliser les usagers d'un territoire aux problématiques environnementales et paysagères par l'approche artistique et sensible ;
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales, en renforçant l'offre culturelle et artistique en milieu rural ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la région ; apporter un regard nouveau et sensible sur les spécificités du cadre de vie et des patrimoines locaux (savoirs vernaculaires, savoir-faire agricoles et artisanaux, traditions de lecture du paysage, étymologies…) ;
- Déployer des stratégies de médiation culturelle novatrices pour mobiliser la population de façon active et ciblée, en l'associant à toutes les étapes du processus de création ou de médiation artistique ;
- Proposer des projets inédits en termes de médiation entre arts et culture scientifique et technique ; mettre en dialogue les compétences et les méthodes scientifiques et artistiques ;
- Intégrer l'approche artistique dans les démarches prospectives face aux pressions climatiques ;

TABLE DES MATIERES

1/ Modalités _____ *6*

Territoires _____ **6**

Bénéficiaires des dispositifs de médiation _____ **6**

Objet de la résidence _____ **7**

Budget _____ **8**

2/ Déroulement des résidences _____ *9*

Temps préparatoire _____ **9**

La résidence _____ **9**

Hébergement _____ **10**

Restitution _____ **10**

Cadre juridique _____ **11**

3/ CANDIDATURE ET MODALITÉS DE SÉLECTION _____ *11*

Contenu du dossier de candidature _____ **11**

Critères d'appréciation des projets _____ **12**

4 / TERRITOIRES D'ACCUEIL des résidences _____ *12*

Cinq Parcs naturels régionaux (PNR) _____ **13**

Le Parc naturel régional du Verdon (04/83) _____ 13

Parc naturel régional Des Baronnies Provençales (05) _____ 14

Parc naturel régional des Alpilles (13) _____ 15

Parc naturel régional du Queyras (05) _____ 16

Parc naturel régional du Mont-Ventoux (84) _____ 17

Deux parcs nationaux _____ **18**

Le Parc national de Port-Cros (83) _____ 18

Parc national des Ecrins (05) _____ 19

Huit collectivités / lieux gestionnaires de sites naturels protégés _____ **20**

Dracénie (83) _____ 20

Pays de Grasse (06) _____ 21

Etang de Berre (13) _____ 22

Tour du Valat (13) _____ 23

EPAGE Menelik (13) _____ 24

Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures (83) _____ 25

1/ MODALITES

Territoires

Les territoires d'accueil de ces résidences ont vocation à sensibiliser et informer les usagers de ces espaces naturels sur les enjeux qui les traversent ; ils définissent la ou les problématiques sur lesquelles ils souhaitent orienter la résidence, mobilisent les habitants qui pourront participer au projet et organisent l'accueil et la présence des artistes en immersion sur leur territoire. Ils participent pleinement au choix de l'artiste et de son projet et désignent un référent pour le suivi de celui-ci.

Chaque territoire identifie les collectivités locales à engager dans le projet. Les communes concernées disposent de structures culturelles ou d'animation locale, foyers ruraux, associations locales, structures d'accueil social, petite enfance et parentalité, établissements de soin, ainsi que des établissements scolaires qui permettent une mobilisation de l'ensemble des habitants autour du projet.

Une structure culturelle du réseau public professionnel peut également être associée au déploiement du projet. Elle accompagne le territoire d'accueil dans l'organisation de la résidence ; elle apporte toute son expertise dans la mise en œuvre du projet artistique, le choix et l'accueil d'un artiste ou d'un ensemble artistique. Scènes nationales, centres d'art contemporain d'intérêt national, scènes de musiques actuelles, lieux culturels conventionnés ou aidés par la DRAC, musées de France, peuvent ainsi contribuer au déploiement de projets artistiques de qualité en zone rurale.

Les artistes ou ensembles artistiques candidats à cet appel à projets proposent, en réponse à la problématique définie par le territoire d'accueil, un projet hybride de création et de transmission qu'ils mèneront lors d'une résidence de 10 à 12 semaines en immersion sur un des territoires concernés par le présent appel à projet.

Bénéficiaires des dispositifs de médiation

Le dispositif s'adresse à tous les habitants du territoire concerné, de la petite enfance au grand âge.

Il est attendu la mise en place de processus collaboratifs mobilisant les habitants grâce au partenariat avec une diversité de structures locales (entreprises, associations, collectifs, …)

Une stratégie élaborée conjointement avec le territoire est à concevoir pour toucher des publics non déjà intéressés par les questions environnementales.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets déployés uniquement sur le temps scolaire ;
- Les projets déjà en cours de déploiement ou dont le processus artistique est déjà abouti ;
- Les projets ne permettant pas un accès libre et gratuit à la population concernée ;

Objet de la résidence

Le projet consiste à mettre en place des *résidences artistiques hybrides de création et de transmission* (action culturelle, pratique artistique) sur le territoire identifié. Les artistes répondent au présent appel à projets en proposant un projet spécifique pour un des territoires. Ceux-ci peuvent candidater sur plusieurs territoires mais devront alors concevoir des projets différents, spécifiques à chacune des problématiques. La résidence peut se dérouler entre l'hiver 2026 et la fin de l'année civile 2027 au plus tard (restitution fin 2027).

Il s'agit de *résidences en territoire*, qui doivent intégrer des temps de formalisation du projet, d'ateliers de pratique artistique et de co-élaboration avec les habitants. Ces temps constituent a minima 50% du temps de présence de l'artiste sur le territoire, le reste du temps de la résidence l'artiste travaillant à sa création personnelle en immersion. Un temps de monstration de son travail de création pourra être proposé en fin de résidence. L'artiste peut également choisir d'appuyer sa propre création sur la collaboration avec les habitants et de déployer 100% du temps de résidence dans une création participative.

La thématique *Récits de paysages* ouvre la porte à toutes formes de créations associées aux territoires et à leurs habitants en lien avec les paysages concernés et les problématiques environnementales qui les traversent. Pour cela, toutes les expressions artistiques pourront être convoquées.

Il ne s'agit pas d'une commande d'œuvre et la résidence ne débouche pas obligatoirement sur la production d'une œuvre mais soutient un processus de création en cours.

Par contre, l'artiste favorisera la restitution de son travail au public le plus large par des livrables dont la nature et la forme seront libres mais laisseront une trace comme genèse d'un nouveau récit pour le territoire.

Budget

La DRAC PACA (ministère de la Culture) alloue une allocation à destination des artistes de 10 000 euros TTC par résidence destinée à financer les temps de présence artistique sur le territoire, de transmission et recherche, couvrir les frais liés aux déplacements, les *per diem* ainsi que les frais de matériel nécessaire à leur projet personnel de création.

Les frais liés au matériel nécessaire aux ateliers de transmission pourront être pris en charge par les territoires d'accueil et par les structures mobilisant les publics bénéficiaires des ateliers.

Le temps de résidence longue et d'immersion dans le territoire devra s'étendre sur 12 semaines environ éventuellement modulable, en fonction de l'esthétique défendue et du nombre d'artistes engagés. Cette modulation devra être éventuellement justifiée dans la note d'intention produite par l'artiste.

Ce budget sera versé aux artistes par les territoires accueillants ou par les structures culturelles accompagnantes sous la forme la plus adaptée au domaine d'intervention de l'artiste (bourse, facture ou droits d'auteur).

Le territoire accueillant s'engage à prendre en charge l'hébergement du ou des artistes accueillis, et à mettre à sa (leur) disposition un espace de travail adapté au projet retenu : logement ou gîte municipal, hébergement gracieux chez l'habitant, partenariat avec les collectivités ou acteurs du territoire, location … L'espace de travail doit permettre de stocker du matériel pendant la résidence et d'accueillir un groupe de personnes pour les ateliers de pratique artistique.

Les déplacements des groupes ou des habitants pour rencontrer le ou les artistes et travailler sur le territoire sont à la charge de la collectivité ou des bénéficiaires (foyers ruraux, établissements scolaires, associations, structures d'accueil de personnes en situation spécifique, ou habitants individuels). Les dépenses de communication et de restitution de la résidence doivent être budgétées en amont et sont également à la charge du territoire accueillant.

Les budgets proposés dans les dossiers artistiques peuvent faire l'objet d'une négociation avant la validation et signature de convention. Les territoires qui désirent

donner plus d'ampleur au projet par une prolongation du temps de résidence et / ou la commande d'une œuvre artistique peuvent mobiliser des budgets complémentaires afin d'accroitre le rayonnement de la présence artistique ou d'engager des projets de plus long terme

2/ DEROULEMENT DES RESIDENCES

Temps préparatoire

Le/la candidat(e) retenu(e) sera amené(e) à préciser les modalités de la résidence. Ce temps préparatoire est primordial. Préparé en lien avec le territoire d'accueil, il permettra d'effectuer les prises de contacts et rencontres nécessaires afin d'élaborer un projet conjoint à l'ensemble des partenaires et les modalités de restitution de la résidence. Il devra durer au moins une semaine (5 jours) de résidence au cours de laquelle seront organisées des réunions de travail collectives et des rencontres avec les partenaires potentiels.

La résidence

À la suite de cette première phase, le calendrier et le budget concernant l'accompagnement des actions de transmission sera reprécisé. Il est prévu que l'artiste retenu effectue une ou plusieurs périodes de résidence dans le territoire d'accueil. Ces périodes se dérouleront entre décembre 2026 et décembre 2027, avec une restitution au plus tard en décembre 2027.

Il s'agit d'un temps d'immersion total et il est attendu de l'artiste une présence longue et effective dans le territoire d'accueil, avec d'éventuels temps d'intervention le soir et le week-end. Les projets impliquant des déplacements aller-retours quotidiens entre le domicile de l'artiste et le territoire d'accueil seront écartés.

Le calendrier des temps de présence sur les territoires sera déterminé conjointement entre l'artiste, le territoire d'accueil et les structures participant au projet. Plusieurs possibilités pourront être étudiées : la résidence pourra se dérouler sur une période continue ou sur plusieurs périodes de plusieurs semaines.

A l'issu de ces rencontres, le territoire d'accueil et l'artiste définiront les groupes et publics bénéficiaires des ateliers de création, en veillant à un nombre varié et

suffisant de groupes d'habitants afin d'assurer un rayonnement de la présence de l'artiste.

La proposition de l'artiste à l'issue de la phase de rencontre avec le territoire détaillera le volume possible des interventions (dans le cadre d'ateliers, etc.) et leur répartition prévisionnelle dans le temps.

Le temps de présence sera partagé à part égale entre transmission (mise en situation active de création artistique) avec les habitants et recherche artistique. Il est cependant possible que le projet prévoit 100% du temps de présence dans un processus de création collective avec les habitants.

L'artiste devra également préciser ses besoins matériels en termes de locaux et d'outillage pour la mise en œuvre du projet de création participative (local dédié spécifiquement ou pas, salles de réunion, « aménagements » d'espaces publics). Ces précisions donneront lieu à des échanges avec les territoires d'accueil lors de la commission de sélection puis en amont de la signature de la convention.

Hébergement

Le territoire d'accueil s'engage à trouver et assurer la prise en charge d'un hébergement pour l'artiste ou l'équipe artistique. Il aura donc une taille adaptée mais n'est pas tenu de prévoir l'hébergement de la famille ou des proches du ou des artistes.

Restitution

Dans le dossier de candidature, l'artiste précisera également les modalités de restitution du processus de travail et de la création finale, ainsi que ce qu'il propose d'en faire.

Si un temps de mise en forme de la restitution du travail mené avec les habitants est nécessaire, la proposition devra en faire état. Le volume des temps de préparation devra être estimé. Il sera décompté sur le temps dévolu aux actions de médiation.

Dans le cadre d'une sortie de résidence, la présentation du travail accompli et des œuvres créées, le territoire d'accueil prévoit et prend à sa charge les conditions matérielles techniques. La bourse de l'artiste intègre le temps de présence et les droits de diffusion, dans le cadre d'une manifestation ouverte gratuitement au public.

Cadre juridique

Une convention de résidence, technique et financière, spécifiera les engagements du territoire d'accueil et des partenaires et ceux de l'artiste accueilli. Elle sera signée en début de résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, sécurité sociale, AGESSA) et avoir un numéro SIRET ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

3/ CANDIDATURE ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Contenu du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature cible un territoire et présente un projet en lien avec la thématique et les problématiques du territoire choisi.

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

1. **Un projet artistique** comprenant
   - ⇨ une note d'intention artistique en réponse à une problématique du territoire choisie et
   - ⇨ une note d'intention pour le projet de médiation impliquant les habitants (stratégie, démarche, modalités…)
2. **Un document biographique** comprenant :
   - ⇨ un CV,
   - ⇨ une documentation sur les travaux artistiques antérieurs,
   - ⇨ résidences et aides à la création,
   - ⇨ lieux de diffusion,
   - ⇨ expérience en matière de création participative.
3. **Un budget** prévisionnel qui doit être simple et vise à servir de base de discussion au moment des auditions. Il pourra être revu à la suite de la phase préparatoire.
4. **Un calendrier** prévisionnel détaillant les temps de transmission et les temps de création (en nombre d'heures). Il pourra être discuté lors de l'audition puis lors de la mise en œuvre concrète du projet, mais qui a vocation à rendre plus concrète la proposition de co-construction artistique.

La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 16 octobre 2026 à minuit.

Les dossiers devront tous être déposés sur Démarches numériques :
https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/recits-de-paysages-en-provence-alpes-cote-d-azur

Critères d'appréciation des projets

- La singularité de la proposition en réponse à la problématique spécifique du territoire ;
- L'expérience et le parcours artistique de l'artiste ou de l'ensemble artistique ;
- Une co-production entre territoire d'accueil, collectivité territoriale, et artiste ou ensemble artistique, de la conception à la mise en œuvre de l'action, jusqu'à l'élaboration du bilan ;
- Une stratégie d'ancrage territorial permettant la mobilisation et la participation des habitants sur toute la durée du projet. Elle doit s'inscrire dans une dynamique intercommunale et participative.
- La mobilisation des ressources territoriales, notamment les relais sociaux et culturels de proximité.

La décision finale sera prise après un entretien, en visioconférence, avec les candidat(e)s pressenti(e)s pour chacun des territoires. La date de commission de pré-sélection est prévue le 25 novembre 2026.
Les candidats présélectionnés devront prévoir de se rendre disponibles les lundi 30 novembre ou jeudi 3 décembre 2026 au cas où ils seraient sollicités pour un entretien en visio. Ils seront prévenus par téléphone à l'issue de la commission du mercredi 25 novembre 2026.

Les renseignements concernant les conditions matérielles de la résidence peuvent être demandés auprès de chacun des territoires aux adresses électroniques mentionnées.

4 / TERRITOIRES D'ACCUEIL DES RESIDENCES

Chaque année, les territoires mobilisés pour accueillir une résidence se manifestent en amont de l'appel à projets dans un dialogue avec la DRAC et définissent une problématique propre, exposée dans l'appel à projets.

Pour l'année 2026-2027, sont candidats à l'accueil d'un artiste ou d'une équipe artistique, les territoires suivants :

Cinq Parcs naturels régionaux (PNR)

Le Parc naturel régional du Verdon (04/83)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc naturel régional du Verdon*** (Var et Alpes de Haute-Provence)
Paysages et zones naturelles ciblées	Les communes du projet sont engagées dans le label « village étoilé » et probablement en zone Natura 2000
Référent du projet	Audrey Zorzan azorzan@parcduverdon.fr
Lieu de la résidence	Deux communes du territoire éloignées l'une de l'autre.
Enjeux principaux du territoire concerné par la résidence	Le Parc souhaite questionner la thématique de la préservation du ciel étoilé en lien avec la pollution lumineuse. Trop longtemps sous-estimée, la pollution lumineuse a des effets réels sur les écosystèmes, les cycles biologiques et donc notre santé. Les animaux, nocturnes ou diurnes, sauvages ou domestiques, sont très sensibles aux modifications de la lumière naturelle. Face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, il est crucial de repenser la place de l'éclairage dans nos usages, publics ou privés, pour moins perturber le monde vivant nocturne dont nous faisons également partie. La pollution lumineuse affecte l'observation du ciel nocturne, patrimoine commun de l'humanité à préserver.
Thématique(s) proposée(s)	**Pollution lumineuse ET ciel étoilé**
Territoire	2 communes
Partenaires	Agents du Parc en charge des questions d'énergie et de Natura 2 000. Les écoles de ces villages, ainsi que les habitants dans le cadre de partenariats établis avec les associations locales, les médiathèques ou intercommunalités. Association d'observation du ciel ou observatoire local.
Documentation sur le territoire	https://www.parcduverdon.fr/actions/lenergie/pour-un-eclairage-responsable/

Parc naturel régional Des Baronnies Provençales (05)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc naturel régional des Baronnies provençales***
Paysages et zones naturelles ciblées	Vallée du Buëch entre le barrage de Saint-Sauveur et la commune de Laragne-Montéglin et principaux affluents (Blaisance, Céans, Riou, Chane et Blème) : versants doux et boisées, terrasses alluviales, badlands et marnes noires, paysages secs du Buëch (galets) malgré une grande richesse de milieux humides, grands aménagements hydrauliques (barrage, canaux d'irrigation, digues), arboriculture intensive, urbanité importante. Ce secteur correspond à une zone Natura 2000, un des derniers secteurs de rivière en tresse des Alpes.
Référent du projet	Antonin Dupin adupin@baronnies-provencales.fr
Lieu de la résidence	Centre Hospitalier Buëch-Durance (CHBD), à Laragne-Montéglin (hébergement, restauration)
Enjeux principaux du territoire	Découverte, préservation, sensibilisation aux milieux naturels associés à une rivière en tresse et à ses affluents. Analyse et perception des conséquences de l'anthropisation de la rivière : dépendance à l'irrigation et intensification de la production fruitière, qualité de l'eau, tensions liées au partage de l'eau entre activités humaines et milieux aquatiques
Thématique(s) proposée(s)	**Évolution des usages et paysages de l'eau**
Territoire	Montjay, Chanousse, Trescléoux, Laragne-Montéglin, Lazer, Garde-Colombe, Serres, Méreuil, Montrond, le Bersac, Orpierre, Sainte-Colombe, Saléon, Savournon, Etoile-Saint-Cyrice
Partenaires	Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) ntre Hospitalier Buëch-Durance
Documentation sur le territoire	https://smigiba.fr/ https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/#/map https://www.baronnies-provencales.fr/le-parc/actualites/?utf8=%E2%9C%93&f=1&themes%5B%5D=eau https://hautes-alpes.n2000.fr/natura-2000-dans-les-hautes-alpes/les-sites-haut-alpins/buech

Attention : L'artiste en résidence en 2025-26 au PNR des Baronnies Provençales a finalement été reconduit pour 2026-2027. Ce territoire ne prendra pas de nouveau dossier dans cet appel à projet cette année.

Parc naturel régional des Alpilles (13)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc naturel régional des Alpilles***
Paysages et zones naturelles ciblées	Sont ciblés les paysages du pastoralisme propres au territoire du Parc : plaine de la Crau, forêt méditerranéenne sur massif calcaire
Référent du projet	Romain BLANC Chargé de mission connaissance et vie du territoire r.blanc@parc-alpilles.fr
Lieu de la résidence	La résidence se déroulera sur une des 17 communes du Parc naturel régional
Enjeux principaux du territoire	Maintenir l'identité rurale des Alpilles, sa diversité biologique, ses ressources naturelles et son identité culturelle dans un contexte de changement climatique
Thématique(s) proposée(s)	**La transhumance à travers le GR Routo** (itinéraire qui relie les Alpilles aux Alpages) qui va servir de support pour raconter une culture vivante, celle des bergers des éleveurs, des savoir-faire pastoraux, des chants, des récits et des traditions liées aux déplacements saisonniers de troupeaux.
Territoire	Le territoire du Parc naturel régional, soit 17 communes et le Pays d'Arles.
Partenaires	Maison de la transhumance CREDD'OC
Documentation sur le territoire	https://www.parc-alpilles.fr/

Parc naturel régional du Queyras (05)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc naturel régional du Queyras***
Paysages et zones naturelles ciblées	Cœur de village / sites emblématiques : cols / Haute montagne : alpage, lacs d'altitude, sommets / Lacs et rivières
Référent du projet	Yolande DITER y.diter@pnr-queyras.fr Maison du Parc 3580 route de l'Izoard 05350 Arvieux
Lieu de la résidence	Toutes les communes du Parc Hébergement : À définir
Enjeux principaux du territoire	Déprise agricole / avancée de la forêt / Pratiques humaines et phénomènes naturels (inondations …) / Activités touristiques / Changement climatique
Thématique(s) proposée(s)	**Évolution du paysage sur 100 ans, de 1977 à 2077.**
Territoire	Abriès-Ristolas / Aiguilles / Arvieux / Ceillac / Château-Ville-Vieille / Eygliers / Guillestre / Mont-Dauphin / Molines-en-Queyras / Saint-Véran
Partenaires	Publics bénéficiaires : Tout public Partenaire(s) culturel(s) : Bienvenue là-haut Partenaire(s) scientifique(s) : Conseil scientifique
Documentation sur le territoire	www.pnr-queyras.fr

Parc naturel régional du Mont-Ventoux (84)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc naturel régional du Mont-Ventoux***
Paysages et zones naturelles ciblées	La montagne du Ventoux, emblématique et magnétique
Référent du projet	Laurence Veillard – Chargée de missions Education et Culture laurence.veillard@parcduventoux.fr
Lieu de la résidence	Bédoin, future maison du Parc, ses jardins
Enjeux principaux du territoire	Les objectifs du Parc naturel régional du Mont-Ventoux sont déclinés dans sa Charte selon **plusieurs grandes priorités :** • Fédérer le territoire au sein d'un projet collectif • Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers du Mont-Ventoux, fondements de son identité et de son attractivité • Soutenir une économie agricole ancrée au territoire en accompagnant les filières locales • Structurer une économie touristique durable, fondée sur la préservation et la valorisation de l'ensemble des patrimoines
Thématique(s) proposée(s)	**"Récit de paysages" : explorer, décrypter, conter les paysages des Parcs tant dans leurs dimensions vivantes, humaines et physiques.** Le Parc naturel régional du mont-Ventoux souhaite, pour cette résidence, privilégier une approche plastique (tressage de matériaux ligneux) et mettre en exergue le regard de l'homme face à la montagne, le regard du berger, du poète, du savant, … mais également de cet homme de labeur qui a marqué cette terre. Le lieu de la création sont les extérieurs de la future maison du Parc, Le Moustier, sur la commune de Bédoin.
Territoire	Communes de la face sud du Ventoux
Partenaires	
Documentation sur le territoire	Schéma d'interprétation du mont Ventoux « Faisons parler la montagne » https://www.parcduventoux.fr/patrimoine-culturel/schema-dinterpretation-du-ventoux/ Florilège littéraire – Le Ventoux littéraire, Bernard Mondon

Les parcs nationaux

Le Parc national de Port-Cros (83)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc national de Port-Cros***
Paysages et zones naturelles ciblées	La baie des Îles d'Or : du massif des Maures jusqu'aux profonds canyons sous-marins des Stoechades.
Référent du projet	Violaine Arnaud, référente Culture Adjointe à la cheffe du service Accueil Communication Tourisme durable et Ecocitoyenneté, Cheffe du pôle communication 06 32 37 35 36 ; violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Lieu de la résidence	Hyères. Porquerolles, hébergement du parc national Hyères. Port-Cros, hébergement du parc national Hyères. Île du Levant hébergement communal Rayol Canadel. Domaine du Rayol hébergement Conservatoire du Littoral La Croix-Valmer, Cap Lardier hébergement du parc national
Enjeux principaux du territoire	Le Parc national de Port-Cros : Un territoire littoral insulaire face aux défis du changement climatique Le Parc national de Port-Cros est un creuset vivant — espace de rencontre perpétuelle entre terre, mer et vivant, laboratoire de transformation constante. Il donne à voir ce que les changements globaux font aux paysages méditerranéens et aux vies qui les habitent. Comment donner à voir et à comprendre les changements globaux à travers nos paysages en transformation, rendre l'urgence climatique tangible et imaginer des futurs possibles pour le territoire ? Cette baie a toujours accueilli du Vivant venu d'ailleurs, et continue de le faire : que nous racontent ces arrivées successives de notre rapport à la frontière, à l'altérité, et de notre capacité à accepter qu'un paysage évolue ?
Thématique(s) proposée(s)	**Evolution des paysages et changement climatique**
Territoire	Les îles de Porquerolles, de Port-Cros et du Levant (Iles d'Or – Hyères), Le Rayol Canadel, La Croix Valmer, Ramatuelle, La Mer
Partenaires	Les socioprofessionnels bénéficiaires de la Marque Parc, Les amoureux de Porquerolles, Vivre à Porquerolles, Les Amis de Port-Cros, Vivre au Levant, Le CIETM, L'Association du domaine du Rayol
Documentation sur le territoire	https://portcros-parcnational.fr/fr

Parc national des Ecrins (05)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Parc National des Ecrins***
Paysages et zones naturelles ciblées	Le parcours de l'eau dans le paysage donne à voir les manques et les excès à l'œuvre. Les pelouses, lacs d'altitudes et zones humides sont en mutation. Les torrents se transforment, deviennent infranchissables. Les canaux d'irrigation, qui hier guidaient l'eau partout, disparaissent au profit de l'aspersion des cultures. Tous les usagers sont concernés, tous les usages sont bouleversés biodiversité, accès, sentiers, agriculture.
Référent du projet	GARIN Catherine, chargée de la Charte, catherine.garin@ecrins-parcnational.fr
Lieu de la résidence	Pôle culturel de Serre-Ponçon, Maison du Parc national des Ecrins à Châteauroux-les-Alpes et Tour du paysage à Embrun Ponctuellement : autres sites du Parc national des Ecrins Logement et atelier de travail pris en charge par la Communauté de communes de Serre-Ponçon, liens avec son réseau de médiathèques. Période avril – juin 2027
Enjeux principaux du territoire	Mise en récits des transformations du territoire face au changement climatique et la manière dont on se projette dans l'adaptation. Comment ceux qui vivent sur le territoire voient les transformations et les mutations ? Comment les récits de paysages peuvent-ils aider les acteurs à imaginer l'avenir et le rôle qu'ils ont à jouer pour s'adapter au changement climatique ?
Thématique(s) proposée(s)	**Transformations, mutations, et changement climatique**
Territoire	Communes hautes-alpines de l'aire d'adhésion du Parc national
Partenaires	Ateliers de réflexion et de création avec ceux qui vivent dans le territoire (habitants, agriculteurs, maraîchers, éleveurs, bergers, gardiens de refuge, accompagnateurs en montagne et guides, artisans, artistes, architectes, enseignants, syndicats d'arrosage, AMAP, associations du patrimoine, associations d'usagers, scientifiques, agents du Parc…).
Documentation sur le territoire	https://www.ecrins-parcnational.fr/

Les collectivités / lieux gestionnaires de sites naturels protégés

Communauté d'agglomération Dracénie-Provence-Verdon (83)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)***
Paysages et zones naturelles ciblées	Communes du Sud de la Dracénie. Paysages naturels : vallée de l'Argens et de l'Endre, leurs ripisylves, zones humides et espaces Natura 2000. Massifs forestiers des Maures et de l'Estérel. Paysages agricoles et viticoles : restanques, vignobles, anciens chemins et ouvrages hydrauliques, réseau de canaux du Muy. Villages et centres anciens, architectures rurales et domaines viticoles. Site patrimonial emblématique comme l'oppidum de Taradelle.
Référent du projet	- Directrice Culture et Tourisme Celia Reynier - Auclair celia.auclair@dracenie.com - Chargée de mission Transition Ecologique Delphine ORLANDO delphine.orlando@dracenie.com
Lieu de la résidence	La résidence se déploiera à l'échelle de plusieurs communes du sud de la Dracénie. L'hébergement pourra se faire en cœur de ville de Draguignan, chez l'habitant ou en logement communal ou privé selon la période de la résidence et les disponibilités (recherches en cours).
Enjeux principaux du territoire	Canicules, sécheresses, incendies, inondations, la question de l'habitabilité du territoire devient centrale. Le projet propose d'explorer la question de l'habitabilité du territoire à travers la notion d'attachement : attachement aux lieux habités, aux pratiques quotidiennes, aux mémoires collectives, aux paysages ordinaires, aux espèces animales et végétales avec lesquelles nous cohabitons.
Thématique(s) proposée(s)	**Une géographie des attachements pour penser l'habitabilité du territoire**
Territoire	Le Muy, La Motte, Les Arcs, Taradeau, Vidauban, Saint-Antonin-du-Var et Lorgues.
Partenaires	Direction de la culture et du tourisme, Musée des arts et traditions populaires, Fabrique des transitions et de la prospective, service Biodiversité & Natura 2000, service environnement et forêt. Grec Sud, ARBE, ADEME, OFB, ONF Communes, associations, structures culturelles, réseau des médiathèques, artothèque, structures éducatives et sociales
Documentation sur le territoire	https://www.dracenie.com

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (06)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse*** (Alpes-Maritimes)
Paysages et zones naturelles ciblées	Les territoires ruraux du moyen et du haut pays grassois constitueront les secteurs prioritaires. La démarche portera cependant sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, engagée en faveur de la préservation et de la valorisation de ses paysages et de son patrimoine naturel, notamment à travers les labels « Territoire Engagé pour la Nature » et « Territoire de Villes et Villages Étoilés » (cette démarche a participé, au côté de 3 autres partenaires, à constituer la plus vaste trame étoilée de France).
Référent du projet	Noëlie Malamaire – Directrice des affaires culturelles nmalamaire@paysdegrasse.fr
Lieu de la résidence	Communes du moyen ou haut-pays grassois – lieu d'hébergement à définir ultérieurement
Enjeux principaux du territoire	Faire de la biodiversité ordinaire un récit collectif, sensible et vivant, en invitant les habitants à porter un regard renouvelé sur les paysages qu'ils fréquentent au quotidien en s'appuyant sur la photographie comme outil d'observation et de récit. Il s'agirait d'apprendre à regarder ce qui compose nos milieux de vie (ce qui est visible et ce qui ne l'est pas, ce qui est familier et ce qui nous échappe) et le confronter aux regards des habitants. Notre objectif : faire passer les habitants du statut d'observateurs du paysage à celui de co-auteurs d'un récit de leur territoire vivant et en transition
Thématique(s) proposée(s)	**Comment réapprendre à habiter un territoire en prenant soin du vivant qui nous entoure ?**
Territoire	Les 23 communes du Pays de Grasse avec une attention particulière portée sur les communes du moyen et haut-pays grassois soit : Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Le Mas, Les Mujouls, Saint-Auban, Séranon, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Valderoure.
Partenaires	PNR des Préalpes d'Azur Autres directions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : Développement durable et cadre de vie Education (qui regroupe l'EDD et la biodiversité), Energie et Agriculture
Documentation sur le territoire	www.paysdegrasse.fr

Etang de Berre (13)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Etang de Berre***
Paysages et zones naturelles ciblées	Etang de Berre comme masse d'eau et ses rives
Référent du projet	Grisel Raphaël - Directeur Hortense De Lary – Chargée de mission démarche concertée et scientifique hortense.delary@gipreb.fr
Lieu de la résidence	Plusieurs communes parmi les 10 communes riveraines sollicitées ont montré leur volonté d'accueillir la résidence et ont la capacité d'héberger un artiste.
Enjeux principaux du territoire	- Esprit cabanon : convivial et simple, familiale, local, tourisme local - Un peu de tout mais pas partout : vocation multiple pour l'étang, équilibre entreprises, nature, loisirs nautiques, biodiversité - L'étang au centre qui est le point commun : nourricier, coins sauvages, nature, contemplation, rives immédiates de l'étang avec une valeur écologique forte La Pêche et les loisirs nautiques sont deux composantes fortes de l'étang qu'une recherche exploratoire artistique approfondies pourrait investir, enrichir et expliquer.
Thématique(s) proposée(s)	Problématique 1 : **L'étang nourricier à travers l'histoire** Problématique 2 : **Les loisirs nautiques comme élément d'appartenance à l'étang**
Territoire	Berre-l'Etang, Saint Chamas, Miramas, Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Martigues, Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, Vitrolles, Rognac
Partenaires	Communes riveraines, associations, professionnels
Documentation sur le territoire	Synthèse Rapport Enquête de Territoire EDB-Participation Citoyenne GIPREB-2024 https://pole-lagunes.org/synthese-de-lenquete-de-perception-de-letang-de-berre-et-representations-du-territoire/

Tour du Valat (13)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Tour du Valat**, Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes*
Paysages et zones naturelles ciblées	La Camargue et notamment ses paysages agricoles en mutation.
Référent du projet	Arnaud Béchet, Directeur de recherche, responsable du pôle agroécologie. bechet@tourduvalat.org Marion Vittecoq, Directrice de recherche, responsable de l'équipe Conservation des espèces et une seule santé. vittecoq@tourduvalat.org
Lieu de la résidence	Le Smabuc, 13200 Arles
Enjeux principaux du territoire	L'agriculture camarguaise est en pleine mutation. La Camargue est soumise à des pressions croissantes du fait des changements climatiques, élévation du niveau de la mer, salinisation, et fréquents déficits pluviométriques. L'agriculture se transforme au grès des soubresauts des marchés internationaux, en interaction avec les contraintes et opportunités apportées par les changements climatiques. Les milieux naturels du delta, lagunes, marais et mares temporaires, en grande partie gérés comme espaces protégés, mais aussi en tant que grandes propriétés de chasse dépendent pour beaucoup des apports d'eau de la riziculture ce qui génère des interdépendances fortes entre acteurs de la conservation de la nature et les diverses activités productives du territoire. Comment les mutations actuelles affectent-elle la place de la riziculture dans le paysage camarguais ? La riziculture est-elle en passe de d'être reléguée à une simple vitrine folklorique d'un territoire devenu le nouveau front d'expansion du maraîchage intensif avec toutes ses externalités négatives (plastiques, main d'œuvre immigrée exploitée, nouveaux pesticides, rachats et intégration industrielle des exploitations) ?
Thématique(s) proposée(s)	**Agricultures et évolutions des paysages.**
Territoire	Le Sambuc, Salin-de-Giraud, Gageron, Albaron, les Saintes-Marie de la mer, Mas Thibert, Arles.
Partenaires	Tour du Valat, Parc naturel régional de Camargue, Centre français du riz, Réserve nationale de Camargue.
Documentation sur le territoire	www.tourduvalat.org https://www.snpn.com/reservedecamargue/ https://www.parc-camargue.fr/ https://centrefrancaisduriz.fr/

EPAGE Menelik (13 et 83)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***EPAGE Menelik*** 57 communes autour de l'Etang Berre
Paysages et zones naturelles ciblées	Les bassins versants de l'Arc, de la Touloubre ou de la Cadière
Référent du projet	Céline Vairon - Celine.vairon@menelik-epage.fr 06 18 16 18 14 Clara Stolpe - Clara.stolpe@menelik-epage.fr 06 38 01 32 51 Camille Leconte - Camille.leconte@menelik-epage.fr 07 52 04 54 85
Lieu de la résidence	Dans l'une des 57 communes de Menelik.
Enjeux principaux du territoire	En 22 ans, ce sont 10 000 hectares qui ont été consommés par l'urbanisation du territoire. Cette dynamique de consommation d'espace impacte très fortement les espaces naturels du territoire. Les cours d'eau sont en première ligne de cette perte d'espace. Leur espace de mobilité est restreint, parfois canalisé au sein des espaces urbains ou « rectifié » dans les espaces plus ruraux, mais cette fois pour l'optimisation du travail des espaces agricoles. Associées à cette perte d'espace de mobilité, de nombreuses fonctionnalités du cours d'eau se retrouvent altérées : espaces de vie de la biodiversité aquatique, zones de débordements naturelles, échanges entre la nappe d'accompagnement… La rivière contrainte par l'activité humaine, ses usages, son développement, dont la fragilisation est accentuée par le changement climatique. La rivière ressource indispensable aux humains au cœur d'un territoire urbanisé et vulnérabilisé par le changement climatique : espace de fraîcheur et d'ombrage et lieu de sociabilisation.
Thématique(s) proposée(s)	- **La rivière** contrainte par l'activité humaine - **La rivière** ressource indispensable aux humains
Territoire	Bassin versant de l'Arc Bassin versant de la Touloubre Bassin versant de la Cadière
Partenaires	Métropole Aix-Marseille-Provence Communauté d'Agglomération Provence Verte Communes partenaires du projet CIQ ou structures sociales en charge d'un périmètre
Documentation sur le territoire	https://www.menelik-epage.fr/

Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures (83)

Dénomination du lieu d'accueil de la résidence	***Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures***
Paysages et zones naturelles ciblées	Forêt méditerranéenne, Mares et ruisseaux temporaires et mosaïques de milieux ouverts (dalles rocheuses/maquis/ pelouses sèches)
Référent du projet	Sandrine DARRAS - Directrice sandrine.darras@snpn.fr et Elisabeth RIERA – Conservatrice elisabeth.riera@snpn.fr
Lieu de la résidence	Gite municipal de la commune des Mayons
Enjeux principaux du territoire	Concilier les activités humaines et les usages (viticulture / pastoralisme/apiculture/sylviculture/ 5 routes départementales qui la traversent/ 300 habitants qui y habitent/ 380 ha d'ouvrages DFCI...) avec la préservation de la biodiversité exceptionnelle de la plaine des Maures (~ 270 espèces faune et flore protégées, 11 habitats d'intérêt communautaires).
Thématique(s) proposée(s)	**Comment raconter l'histoire des paysages de la plaine des Maures au fil du temps et leur projections futures dans l'imaginaire et l'émotionnel des acteurs et des habitants du territoire des Maures ?** **Quelles sont les représentations de la forêt dans l'imaginaire et l'émotionnel des acteurs et des habitants du territoire des Maures ?**
Territoire	Les Mayons/Cannet-des-Maures/ Garde Freinet / Le Luc en Provence / Vidauban + Gonfaron, le Thoronet, les Arcs sur Argens
Partenaires	La DREAL PACA, le département, les 3 EPCI, les Communes et associations communales et autres associations d'intérêt générales du territoire
Documentation sur le territoire	https://www.snpn.com/reserve-plaine-maures/